

<http://www.snetap-fsu.fr/Prime-exceptionnelle-de-fin-d.html>



Prime exceptionnelle de fin d'année : la FSU interroge le ministre

- Nos Actions - Les Communiqués -



Date de mise en ligne : vendredi 11 décembre 2015

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Monsieur le ministre,

Lors du [CTM](#) du 3 décembre dernier, la [FSU](#) s'est félicitée de la position de l'administration, suite au débat que nous avons eu sur une mobilisation indemnitaire particulière pour les agents de SEA. En effet, nous avons alors insisté sur le fait que de nombreux services étaient en surcharge de travail du fait de la baisse drastique des effectifs depuis plusieurs années. En conséquence, la FSU ne souhaitait pas qu'un seul service soit ciblé. Le choix de l'administration d'attribuer cette prime supplémentaire aux C et aux personnels de la filière administrative nous convient. En effet, l'harmonisation entre les techniques et les administratifs n'a pas encore porté ces fruits.

Cependant par ce courriel, nous revenons vers vous car d'une part cette annonce a suscité beaucoup d'interrogations de la part des agents susceptibles d'être concernés et d'autre part, parce que nous avons deux interrogations majeures à vous adresser, pour lesquelles nous attendons des réponses précises, rapides et fermes au bénéfice des agents :

- **cette prime exceptionnelle de fin d'année concerne-t-elle les agents contractuels nationaux** des catégories A (administratif), B (administratif) et C (administratif, technique, formation-recherche) ?

- **cette prime exceptionnelle de fin d'année concerne-t-elle les agents de catégorie A, B et C sur poste gagé des établissements d'enseignement agricole** ? Pour ces derniers, nous profitons de ce message pour vous rappeler qu'à ce jour, une grande partie de ces agents n'ont toujours pas bénéficié de la revalorisation indemnitaire ([IAT](#)) que vous avez pourtant décidée en octobre 2014, les blocages étant nombreux !

Pour la FSU, à ces deux questions, la réponse ne peut être qu'affirmative car ces agents comme tous les autres font partie intégrante de cette communauté de travail et ni leur statut (non titulaire) ni leur affectation opérationnelle (dans les [CFA](#), [CFPPA](#) des [EPL](#)) ne saurait être discriminant.

Les agents concernés attendent votre réponse.

Soyez certain, monsieur le ministre de notre engagement à défendre le service public et ses agents.

La FSU